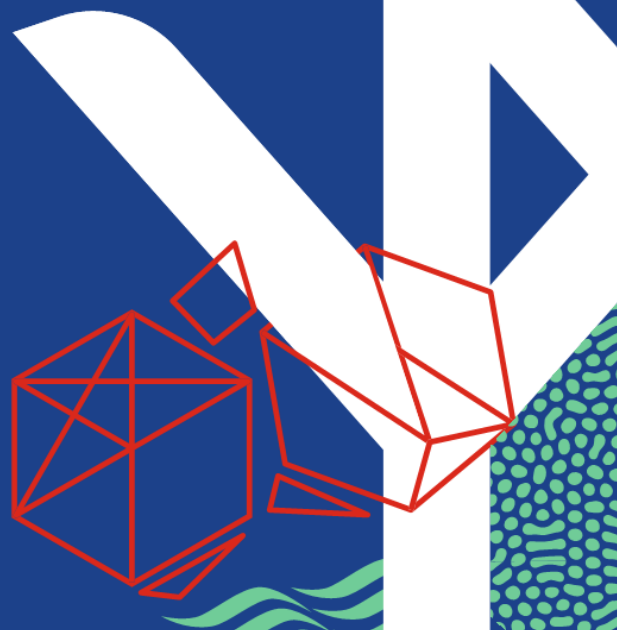




Parc
Jean-Drapeau



OPINION PRÉSENTÉE À

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

DANS LE CADRE DE

LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PPU DES FAUBOURGS

30 octobre 2020

Montréal

MISE EN CONTEXTE

Le parc Jean-Drapeau, premier grand parc public de Montréal, est intimement lié au secteur des Faubourgs faisant l'objet du présent exercice de planification. À l'ère de l'industrialisation et de la croissance des quartiers ouvriers comme ceux de Sainte-Marie et de Saint-Jacques, l'île Sainte-Hélène d'origine devient le lieu de villégiature de la population, un endroit où « la campagne est à tous, à la ville et aux faubourgs » (Achintre, 1876). Plus tard au XX^e siècle, le monumental pont Jacques-Cartier scellera cette union entre les quartiers du Centre-Sud et l'île verdoyante qui deviendra le parc Jean-Drapeau. Aujourd'hui, ces deux entités au caractère profondément distinct, l'une urbaine et l'autre naturelle, dialoguent en se faisant face de part et d'autre du majestueux fleuve Saint-Laurent.

La SPJD, de concert avec la Ville de Montréal, rendra public sous peu le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030*. Celui-ci vise à faire du parc Jean-Drapeau un parc emblématique qui sera reconnu pour la diversité des expériences individuelles et collectives qu'il offre en rapport avec la nature, les paysages, l'histoire, la culture et le sport. Il deviendra un laboratoire des meilleures pratiques en développement durable et un leader engagé qui sera une source de fierté pour la société montréalaise.

La SPJD souhaite saisir l'opportunité que représente la consultation publique sur le secteur des Faubourgs pour s'assurer que le parc Jean-Drapeau soit intégré dans la planification de ce territoire. La SPJD croit que le parc Jean-Drapeau représente un atout de premier ordre dans le redéveloppement urbain de l'est du centre-ville et, de ce fait, estime qu'il est essentiel de consolider les liens, tant physiques que symboliques, entre le secteur des Faubourgs et l'unique grand parc urbain insulaire de la métropole.

Quatre principaux aspects seront abordés dans ce mémoire, soit 1- la mobilité et la connectivité, 2- le paysage visuel emblématique, 3- le verdissement, les milieux naturels et la résilience et finalement 4- la justice sociale et environnementale et le projet citoyen.

MOBILITÉ ET CONNECTIVITÉ

Le parc Jean-Drapeau se situe dans un rayon d'un kilomètre des principaux terrains en requalification du secteur des Faubourgs. En ce sens, il constitue le principal grand parc urbain du secteur. Si son insularité lui procure des qualités paysagères indéniables, le parc Jean-Drapeau souffre toutefois d'une forme d'isolement par rapport aux quartiers Sainte-Marie et Saint-Jacques. En effet, le pont Jacques-Cartier, par son dénivelé, sa longueur et l'étroitesse de sa piste cyclable, n'est pas un lien de transport actif accessible à tous. Par ailleurs, la navette partant de la station de métro Papineau n'est en service que durant la saison estivale et ne permet de rejoindre que le parc d'attractions La Ronde, à l'extrémité nord du parc. Finalement, la navette fluviale permettant de rejoindre l'île Sainte-Hélène tout en renouvelant l'expérience du fleuve n'est accessible qu'à partir du quai Jacques-Cartier dans le Vieux-Port, soit à plus d'un kilomètre du secteur des Faubourgs.

Dans son *Plan directeur*, la SPJD entend faire de la navette fluviale un moyen de transport privilégié pour accéder aux îles. Elle souhaite également donner moins de place à l'automobile et aux espaces minéralisés et favoriser l'utilisation d'une mobilité du XXI^e siècle caractérisée par le transport actif et collectif. À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- 1) Que la possibilité d'établir une liaison par navette fluviale entre le secteur des Faubourgs (notamment au pied de la passerelle prévue dans le prolongement de la rue de la Visitation) et le parc Jean-Drapeau soit étudiée. Le tunnel Beaudry pourrait aussi offrir une expérience intéressante en lien avec le quai d'embarquement de cette nouvelle navette fluviale. Un arrêt serait également pertinent dans le secteur du parc du Pied-du-Courant
- 2) Que le projet d'établir une deuxième voie cyclable partagée sur le pont Jacques-Cartier soit concrétisé afin d'améliorer le confort des utilisateurs, et ce, en toute saison
- 3) Que la possibilité de proposer une option d'accès universelle au pont Jacques-Cartier (par exemple par ascenseur) soit étudiée
- 4) Que soit établie une piste cyclable continue en bordure du fleuve depuis le quartier Sainte-Marie jusqu'au parc Jean-Drapeau, en passant par le parc du Pied-du-Courant, le belvédère du Chemin-Qui-Marche, la promenade linéaire de la Commune dans le Vieux-Port et la Cité du Havre
- 5) Que la STM évalue la possibilité d'établir une liaison régulière et structurante par transport collectif entre le métro Papineau, l'île Sainte-Hélène, le métro Jean-Drapeau, l'île Notre-Dame, la Cité du Havre et la future station du Bassin Peel du REM

PAYSAGE VISUEL EMBLÉMATIQUE

Le parc Jean-Drapeau et le secteur des Faubourgs entretiennent une relation visuelle directe. Cette réalité sera d'autant plus vraie lors de la concrétisation de la promenade fluviale envisagée dans le présent PPU ainsi que lors de la réalisation d'aménagements visant la réappropriation des rives au parc Jean-Drapeau.

La relation visuelle qu'entretiennent les deux entités ne saurait exister sans la présence du fleuve qui s'écoule entre elles. Le fleuve est un élément paysager et patrimonial d'un grand intérêt. La qualité et l'accessibilité des aménagements permettant de le contempler sont essentiels à sa mise en valeur. Ces aménagements sont aussi une opportunité d'assurer la reconnexion du secteur des Faubourgs avec le fleuve et ses îles.

De nombreuses vues emblématiques sur le centre-ville, le Vieux-Montréal, le mont Royal et le secteur industriel et portuaire de la brasserie Molson sont perceptibles à partir du parc Jean-Drapeau. La tour Radio-Canada participe aussi à ce paysage iconique. Sans oublier la possibilité d'y observer de magnifiques couchers de soleil. La nuit, l'illumination du pont Jacques-Cartier, de la Grande-Roue, de la Tour de l'Horloge et du marché Bonsecours contribuent à communiquer l'identité créative et l'âme festive de la ville. Ce panorama nocturne sera bientôt complété par la stratégie lumière du parc Jean-Drapeau. En somme, le paysage urbain perçu à partir des îles, comprenant les édifices emblématiques du secteur des Faubourgs, est un incontournable qui contribue à faire rayonner l'image de marque de Montréal.

Comme mentionné dans le présent PPU, une icône visuelle héritée de l'Expo 67, la Biosphère, est aussi visible à partir de la perspective de la rue Dorion, dans le secteur des Faubourgs. À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- 1) Que la série d'espaces publics linéaires composant l'axe du fleuve soit réalisée dans son entièreté en ayant recours à un design innovant, accessible et de qualité
- 2) Que les projets de construction à venir qui composeront le nouveau front de fleuve et la nouvelle silhouette de la ville soient encadrés de manière à bonifier l'expérience paysagère du fleuve Saint-Laurent et l'image de marque de Montréal
- 3) Que les vues à partir du parc Jean-Drapeau vers les éléments architecturaux emblématiques du secteur des Faubourgs (Tour de Radio-Canada, tour en briques de la brasserie Molson, etc.) soient préservées
- 4) Qu'une stratégie de mise en lumière soit intégrée au PPU
- 5) Que la perspective de la rue Dorion donnant sur la Biosphère soit protégée et mise en valeur par une stratégie de design urbain intégrée au PPU

VERDISSEMENT, MILIEUX NATURELS ET RÉSILIENCE

À l'heure de la lutte aux changements climatiques dans laquelle est engagée l'ensemble de la planète et pour laquelle la Ville de Montréal se fait un porte-étendard, le redéveloppement d'un morceau de ville est une occasion inestimable d'améliorer notre relation à l'environnement et aux éléments naturels qui nous entourent. De nombreux projets, dont le réaménagement de l'autoroute Bonaventure et celui du parc Jean-Drapeau, sont en gestation ou en voie d'être mis en oeuvre et permettront de ramener la nature dans le Havre de Montréal en plus d'offrir de nouveaux accès aux berges. Par ailleurs, les initiatives de verdissement et la création de nouveaux écosystèmes au parc Jean-Drapeau s'inscrivent en continuité des corridors verts envisagés dans le présent PPU suivant les axes du pont et du fleuve. Réfléchis globalement, ces espaces naturels permettront d'accroître la biodiversité urbaine, en plus de réduire la température ambiante et d'améliorer la qualité de l'air.

À travers la mise en oeuvre de son nouveau *Plan directeur*, la Société du parc Jean-Drapeau entend faire du développement durable et de l'innovation les bases de tous ses projets. À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- 1) Que les corridors verts du secteur des Faubourgs soient conçus comme faisant partie d'une trame naturelle d'une autre échelle, englobant le parc Jean-Drapeau et tout le Havre de Montréal
- 2) Que les espaces verts du secteur contribuent à former un corridor écologique entre le mont Boullé de l'île Sainte-Hélène et le mont Royal
- 3) Que toutes les initiatives contenues au présent PPU et intégrant les meilleures pratiques en termes de développement durable et de résilience (verdissement, gestion de l'eau, efficacité énergétique, galeries multiréseaux) soient réalisées et constituent le pendant urbain des différents projets innovants à venir au parc Jean-Drapeau

JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ET PROJET CITOYEN

Le secteur des Faubourgs est riche d'une mixité sociale et communautaire en plein coeur de la ville. C'est aussi un quartier dense habité majoritairement par des locataires. La crise sanitaire dans laquelle nous sommes plongés depuis plusieurs mois transforme notre regard sur la ville. Elle met en lumière de manière encore plus vive l'importance que tous aient accès à des logements adéquats et à des espaces verts de qualité qui répondent à leurs besoins en termes d'activités libres, de détente et de ressourcement. Ces espaces publics doivent permettre aux individus et aux communautés de se rassembler, d'échanger et de s'engager dans la collectivité.

Grand parc public dont l'histoire est intimement liée à celle des anciens faubourgs ouvriers de Montréal, le parc Jean-Drapeau est aussi un important équipement collectif qui s'articule au réseau d'espaces verts identitaires projetés dans le présent PPU, suivant l'axe du pont Jacques-Cartier. C'est une destination proposant des expériences complémentaires à celles offertes par les parcs de proximité existants ou prévus dans le présent PPU et qui souhaite accueillir sur ses deux îles la grande diversité communautaire qui fait la richesse du secteur des Faubourgs. Le nouveau *Plan directeur* du parc Jean-Drapeau se veut inclusif et entend, par ses projets d'aménagement et de développement à venir, recréer le lien privilégié entre la population montréalaise et son premier grand parc public. À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- 1) Que le PPU assure le maintien de la population locale dans le secteur et la mixité de la nouvelle population qui viendra s'y installer pour répondre à la volonté du parc Jean-Drapeau de favoriser une plus grande inclusion sociale et diversité culturelle au parc
- 2) Que la justice sociale et environnementale pour les résidents actuels et futurs ainsi que pour les groupes et associations communautaires soit favorisée par une accessibilité accrue au fleuve, aux équipements collectifs et aux espaces verts du parc Jean-Drapeau
- 3) Que les enjeux de mobilité entre le secteur des Faubourgs et le parc Jean-Drapeau soient intégrés dans la réflexion du présent PPU afin d'accroître considérablement la qualité du milieu de vie des résidents actuels et futurs du secteur des Faubourgs

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

MOBILITÉ ET CONNECTIVITÉ

- 1) Étudier la possibilité d'établir une liaison par navette fluviale entre le secteur des Faubourgs et le parc Jean-Drapeau. Par exemple, la réutilisation du tunnel Beaudry pourrait permettre l'accès à ce nouveau quai d'embarquement à partir du secteur des Faubourgs
- 2) Établir une deuxième voie cyclable partagée sur le pont Jacques-Cartier afin d'améliorer le confort des utilisateurs, et ce, en toute saison
- 3) Étudier la possibilité de proposer une option d'accès universelle au pont Jacques-Cartier (par exemple par ascenseur)
- 4) Établir une piste cyclable continue en bordure du fleuve depuis le quartier Sainte-Marie jusqu'au parc Jean-Drapeau, en passant par le parc du Pied-du-Courant, le belvédère du Chemin-Qui-Marche, la promenade linéaire de la Commune dans le Vieux-Port et la Cité du Havre
- 5) Évaluer la possibilité d'établir une liaison régulière et structurante par transport collectif (STM) entre le métro Papineau, l'île Sainte-Hélène, le métro Jean-Drapeau, l'île Notre-Dame, la Cité du Havre et la future station Bassin-Peel du REM

PAYSAGE VISUEL EMBLÉMATIQUE

- 1) Réaliser la série d'espaces publics linéaires composant l'axe du fleuve dans son entièreté en ayant recours à un design innovant, accessible et de qualité
- 2) Encadrer les projets de construction à venir qui composeront le nouveau front de fleuve et la nouvelle silhouette de la ville de manière à bonifier l'expérience paysagère du fleuve Saint-Laurent et l'image de marque de Montréal
- 3) Préserver les vues à partir du parc Jean-Drapeau vers les éléments architecturaux emblématiques du secteur des Faubourgs (Tour de Radio-Canada, tour en briques de la brasserie Molson)
- 4) Intégrer une stratégie de mise en lumière au PPU
- 5) Protéger et mettre en valeur la perspective de la rue Dorion donnant sur la Biosphère par une stratégie de design urbain intégrée au PPU

VERDISSEMENT, MILIEUX NATURELS ET RÉSILIENCE

- 1) Concevoir les corridors verts du secteur des Faubourgs comme faisant partie d'une trame naturelle d'une autre échelle, englobant le parc Jean-Drapeau et tout le Havre de Montréal
- 2) Faire en sorte que les espaces verts du secteur forment un corridor écologique entre le mont Boullé de l'île Sainte-Hélène et le mont Royal
- 3) Réaliser toutes les initiatives contenues au présent PPU et intégrant les meilleures pratiques en termes de développement durable et de résilience (verdissement,

gestion de l'eau, efficacité énergétique, galeries multiréseaux) afin qu'elles constituent le pendant urbain des différents projets innovants à venir au parc Jean-Drapeau

JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ET PROJET CITOYEN

- 1) Assurer le maintien de la population locale dans le secteur et la mixité de la nouvelle population qui viendra s'y installer pour répondre à l'intérêt du parc Jean-Drapeau de favoriser une plus grande inclusion sociale et diversité culturelle au parc
- 2) Accroître l'accessibilité au fleuve, aux équipements collectifs et aux espaces verts du parc Jean-Drapeau pour favoriser la justice sociale et environnementale pour les résidents actuels et futurs ainsi que pour les groupes et associations communautaires
- 3) Intégrer les enjeux de mobilité entre le secteur des Faubourgs et le parc Jean-Drapeau dans la réflexion du présent PPU afin d'accroître considérablement la qualité du milieu de vie des résidents actuels et futurs du secteur des Faubourgs.

